



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rés
a
Mon
be



22131016

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

25 OCT. 2022

Greffe

Pour le Greffier

N° d'entreprise : **0867 305 209**

Nom

(en entier) : **BSolutions Management**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **rue Louis Genonceaux 12, 5032 Les Isnes**

Objet de l'acte : DELEGATION POUVOIRS SIGNATURE

L'an deux mille vingt deux, le onze octobre, s'est tenue la réunion de l'organe d'administration au siège social.

La séance est ouverte à 18h00 par Philippe Decock, président.

Vu le nombre de participants, aucun bureau n'est composé.

Le président constate que tous les membres de l'organe d'administration sont présents ou représentés et acceptent l'ordre du jour. Toutes les personnes présentes déclarent renoncer aux formalités de convocation prévues par le CSA et les statuts.

Le président décide que l'assemblée peut délibérer et décider valablement concernant l'ordre du jour.

Délibération et décisions

1. Pouvoirs de signature – Remises d'offres

Le présent conseil a décidé d'octroyer le pouvoir de signature à Messieurs Vincent Bottemanne, Denis Goderniaux et Olivier De Temmerman pour la remise d'offres privées et publiques de la façon suivante et, ce à compter du 11 octobre 2022 :

- Offres de moins de 250.000 EUR : une seule signature parmi les signataires est suffisante
- Offres de plus de 250.000 EUR : 2 signatures parmi les signataires sont requises

Ces décisions ont été prises à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour ayant été traité, la séance est levée à 19h00, après lecture et approbation du présent procès-verbal et de ses annexes.

Signatures des membres de l'organe d'administration,

Philippe Decock
Administrateur

Xavier Falmagne
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/11/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).